



Expertise comptable - Conseil - Audit

THEATRE ROYAL DE LUXE
Association loi 1901
Siège social : 1 quai du cordon bleu
44100 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

 **Des experts à votre service.**

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions: Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, Pays de Loire

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
membre de la Compagnie Régionale
Ouest-Atlantique

SIÈGE SOCIAL :
Parc Technopole – Rue Albert
Einstein
53810 CHANGÉ

ADRESSE POSTALE : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 7 809 300 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

THEATRE ROYAL DE LUXE
Association loi 1901
Siège social : 1 quai du cordon bleu
44100 NANTES

SOMMAIRE

- | | | |
|---|---|---------------|
| - | RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS | 1 à 4 |
| - | COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021 | 5 à 21 |

THEATRE ROYAL DE LUXE
Association loi 1901
Siège social : 1 quai du cordon bleu
44100 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

A l'Assemblée Générale de l'association THEATRE ROYAL DE LUXE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association THEATRE ROYAL DE LUXE, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale, liée à la pandémie de COVID-19, crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES, le 20/04/2022

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Vincent THIEBAULT
Associé

THEATRE ROYAL DE LUXE
Association loi 1901
Siège social : 1 quai du cordon bleu
44100 NANTES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	8 392	7 356	1 036	1 036
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.	130 440	122 137	8 302	3 080	
Autres immobilisations corporelles	278 128	269 406	8 722	14 350	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	220		220	220	
TOTAL (I)	417 179	398 899	18 280	18 685	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				2 168
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	342 875		342 875	52 894	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	34 019		34 019	45 709	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	908 501		908 501	690 807	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 163		3 163	3 244
	TOTAL (II)	1 288 557		1 288 557	794 823
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)	55		55	98
TOTAL ACTIF (I à V)		1 705 792	398 899	1 306 892	813 606
(1) dont droit au bail				220	220
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	300 000	300 000
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	60 862	46 414	
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 104)	14 448	
Total des fonds propres (situation nette)	359 758	360 862	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
Total des fonds propres	359 758	360 862	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	356 161	192 761
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés	356 161	192 761	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	73 539	68 630
	Total des provisions	73 539	68 630
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 308	92 964
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	109 346	48 389
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	301 781	50 000	
Total des dettes	517 435	191 353	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 306 892	813 606	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 104,24)	14 448,30	
(1) Dont à moins d'un an	517 435	191 353	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	4	4
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	63	19
	dont ventes de dons en nature	63	
	Ventes de prestations de service	142 703	12 676
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	821 156	919 099
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	23 040	4 322	
Utilisations des fonds dédiés	22 731		
Autres produits	57	17	
Total des produits d'exploitation	1 009 754	936 136	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock	20 532	1 077
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	191 664	214 077
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 531	7 814
	Salaires et traitements	415 499	323 086
	Charges sociales	149 643	125 292
	Dotation aux amortissements et dépréciations	10 065	32 590
	Dotation aux provisions	4 909	448
	Reports en fonds dédiés	186 131	192 761
Autres charges	26 656	25 529	
Total des charges d'exploitation	1 014 630	922 673	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(4 877)	13 463	

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 877)	13 463
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	907	709
	Total des produits financiers	907	709
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		907	709
RESULTAT COURANT avant impôts		(3 970)	14 172
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 470	1 230 1 500
	Total des produits exceptionnels	5 470	2 730
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 605	1 919 454 81
	Total des charges exceptionnelles	2 605	2 454
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 866	276
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 016 131	939 576
TOTAL DES CHARGES		1 017 235	925 128
EXCEDENT ou DEFICIT		(1 104)	14 448
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		96 717	96 717
Bénévolat			
TOTAL		96 717	96 717
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		96 717	96 717
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		96 717	96 717
<i>Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable</i>			

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

(Code de commerce - articles 9 et 11 - Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7.21.24 début, 24-1°, 24-2° et 23-3° - règlement ANC 2018-06).

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées »

L'exercice social clos le **31/12/2021** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2020** avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 306 892 €**.

Le résultat net comptable est un déficit de **-1 104 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation.

Présentation de l'association

Objet social :

Royal de luxe est une compagnie de théâtre de rue française. Son propos est de faire irruption dans l'espace public, notamment par le détournement d'objets et le recours au gigantisme.

Champ d'action :

- International

Moyens mis en oeuvre :

- Subventionnée par Nantes métropole, par le ministère de la culture, par la ville de Nantes, par la ville de St-Herblain.

- La vente de spectacle est aussi l'une de leur ressource.

Référentiel comptable applicable et Principes généraux

Référentiel comptable applicable

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Règles et Méthodes Comptables

- Plan Comptable Général ;

- Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC n°2014-03 homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 (J.O du 15.10.2014) ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif aux annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par arrêté du 26 décembre 2018 (JO du 30 décembre 2018).

Principes généraux

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etablissement des états financiers en conformité avec le règlement ANC 2018-06 du 26 décembre 2018.

Faits significatifs de l'exercice

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020a continué à avoir des impacts sur les activités de l'association.

Pour autant, l'association constate que le maintien des subventions, associé aux mesures de chômage partiel, permet d'en limiter l'impact budgétaire. En conséquence, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Selon les termes du règlement C.R.C. du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.

En conséquence, les principes suivants sont appliqués :

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Règles et Méthodes Comptables

- Amortissement des immobilisations non décomposables selon la durée d'usage ;
- Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et déterminées de manière fiable.

Au sein de l'association Royal de Luxe, aucune immobilisation n'a justifié l'application de la méthode par composant.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti »
L'inventaire physique du stock a été réalisé au 31/12/2020. Le stock de marchandises est valorisé au prix de revient.
Dépréciation stocks de livres et des produits dérivés pour un montant global de 18 364.30 €.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions de fonctionnement

Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties ;

Les subventions de fonctionnement accordés pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en "produits constatés d'avance".

Aides à l'emploi ASP

Les subventions qui financent certains emplois aidés sont imputées dans les comptes de transferts de charges et non dans les comptes de subventions d'exploitation.

Fonds dédiés

La partie des subventions d'exploitation servant à financer des projets définis, qui à la clôture de l'exercice, n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisé dans un compte de "Fonds dédiés" (ANC, règlt 2018-06, art. 132-1).

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Page : 17

Règles et Méthodes Comptables

Contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent à la valorisation de la mise à disposition :

- des locaux de l'ancienne usine Wessannen sise quai du Cordon Bleu évaluée à 96 717 € (idem 2017).

Fiscalité de l'association

Les activités de l'association sont fiscalisées.

Rémunération des trois cadres plus hauts dirigeants bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi n°2006-486 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que la rémunération des cadres dirigeants bénévoles et salariés a été la suivante au titre de l'exercice :

- Rémunération globale : 151.990,67.€
- Avantage en nature : Néant

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Page : 18

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	8 392				8 392
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 392				8 392
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	122 640		7 800		130 440
	Instal., agencement, aménagement divers	156 270				156 270
	Matériel de transport	38 071				38 071
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	82 988		4 465		83 787
	Emballages récupérables et divers				3 666	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	399 969		12 265		3 666	408 568
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	220				220
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	220				220
TOTAL	408 580		12 265		3 666	417 179

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	7 356			7 356
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 356			7 356
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	119 560	2 577		122 137
	Autres instal., agencement, aménagement divers	148 472	2 823		151 295
	Matériel de transport	35 452	1 733		37 185
	Matériel de bureau, mobilier	79 055	5 536	3 666	80 926
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	382 539	12 670	3 666	391 543
TOTAL		389 895	12 670	3 666	398 899

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	68 630	4 909		73 539
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	68 630	4 909		73 539	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours	18 364		18 364	
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	18 364		18 364		
TOTAL GENERAL		86 994	4 909	18 364	73 539
Dont dotations et reprises	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div> </div>		4 909	18 364	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	220	220	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	342 875	342 875	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	586	586	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 658	1 658	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	31 565	31 565	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	210	210		
Charges constatées d'avance	3 163	3 163		
TOTAL DES CREANCES		380 276	380 276	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	106 308	106 308		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	34 786	34 786		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 575	53 575		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 920	17 920		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 065	3 065		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	301 781	301 781			
TOTAL DES DETTES		517 435	517 435		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	300 000			300 000
Report à nouveau	46 414	14 448		60 862
Résultat de l'exercice	14 448	(1 104)	14 448	(1 104)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	360 862	13 344	14 448	359 758

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Annexe libre

AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraite

La méthode retenue pour l'exercice est conforme aux recommandations de l'ordre des Experts-Comptables et du Conseil National de la comptabilité (n°2003 R 01). Elle tient compte des éléments principaux suivants :

- L'âge de départ à la retraite prévu est fixé à 67 ans.
- Le départ à la retraite intervient à l'initiative du salarié.
- Le taux de charges sociales est de 45% pour les cadres et de 40% pour les non cadres.
- Le turn-over est considéré comme faible pour les cadres et les non cadres.
- Le taux d'actualisation est fixé à 0.98% (inflation comprise).
- La progression des salaires est de 1% constant.
- La table de mortalité retenue est la table réglementaire INSEE 2012-2014.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.
- La convention collective retenue est celle des entreprises artistiques et culturelles.

Au 31/12/2021, le montant du passif social s'élève à 73 539 € et figure en comptabilité.

Effectif Equivalent Temps Plein

Le nombre de personnes employées au cours de l'exercice par l'association (permanents et intermittents) s'élève à 46 personnes.

L'effectif moyen est de 8 ETP dont 5 employés et 3 cadres.

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2021	31/12/2020
Bénévolat		
Prestations en nature Mise à disposition des locaux de l'ancienne usine	96 717	96 717
Dons en nature	96 717	96 717
Total	96 717	96 717
Répartition par nature de charges	31/12/2021	31/12/2020
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...) Mise à disposition des locaux de l'ancienne usine	96 717	96 717
Prestations	96 717	96 717
Personnel bénévole		
<i>Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable</i> Total	96 717	96 717